

## AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

### DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

#### AVIS AUX IMPORTATEURS DE SOLUTIONS D'URÉE ET DE NITRATE D'AMMONIUM ORIGINAIRES ENTRE AUTRES DE RUSSIE

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 1251/2009 du Conseil du 18 décembre 2009, le droit antidumping sur les importations de mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales, relevant du code NC 3102 80 00, originaires de Russie et institué par l'article 1<sup>er</sup> §2 du règlement (CE) n° 1911/2006 est modifié comme suit :

Pays	Société	Montant du droit (euros par tonne)	Code additionnel Taric
RUSSIE	Joint Stock Company Acron	20,11 EUR	A 932

Les autorités douanières sont invitées à cesser l'enregistrement des importations pour ce produit et cette société et à prélever les droits à titre rétroactif pour les importations enregistrées.

Sauf indication contraire, les dispositions en vigueur en matière de droits de douane sont applicables.

Ce règlement entre en vigueur le 20 décembre 2009 avec effet rétroactif au 22 mars 2009.